



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **12 OCTOBRE 2026**

Délibération n° **DEL-2026-0312**

Décision modificative n°1 – Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 5
(Philippe BAUDAIN, Jean-Claude BOREL-GARIN, Marieke BUNTINX, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Annick GUICHARD)
Excusés : 8
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

14 OCT. 2026

et publié le

14 OCT. 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 12 octobre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 05 octobre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Pierre-Jean CRESPEAU, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Didier FRAIX-BURNET, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stephane MALARD, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Théodore BONNET-GAMARD à Cédric LESCURE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Céline MEKHMUKH à Henri BAILE, Rebecca NALLET à Françoise LANNOY, Eric ROETS à Philippe LORIMIER, Myriam SIMONAZZI à Régine BOURGEOIS, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2026 du budget « Collecte, traitement et valorisation des déchets » voté le 2 février 2026,

Vu le budget supplémentaire 2026 du budget « Collecte, traitement et valorisation des déchets » voté le 29 juin 2026,

Vu la disponibilité des crédits destinés au paiement des prestations dues par le syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) avant sa dissolution ❶,

Vu l'ajustement des recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) attendues ❷,

Vu les besoins à couvrir en matière d'amortissement des immobilisations suite à l'intégration de l'actif du SIBRECSA ❸,

Vu la possibilité de réduire l'emprunt grâce aux recettes générées par l'augmentation des amortissements liés à l'intégration de l'actif du SIBRECSA ❹,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 01 suivante au budget « Collecte, traitement et valorisation des déchets » qui s'équilibre comme suit :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
011/611/40.1/40	Contrats de Prestations de service	❶	1 004 383,23 €	-72 043,33 €	932 339,90 €			
731/73118/10.2/10	Autres contributions directes	❷				0,00 €	21 014,00 €	21 014,00 €
731/73133/10.2/10	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères					8 326 115,00 €	411 166,00 €	8 737 281,00 €
Total des Opérations réelles				-72 043,33 €			432 180,00 €	
042/6811/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❸	2 498 548,00 €	680 000,00 €	3 178 548,00 €			
023/023/NA/DIV	Virement à la section d'investissement		175 776,67 €	-175 776,67 €	0,00 €			
Total des Opérations d'ordres				504 223,33 €			0,00 €	
TOTALUX				432 180,00 €			432 180,00 €	

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire Le cas échéant : opération / A.P.C.P			Section d'investissement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
16/1641/NA/DIV	Emprunts	❹				4 258 817,63 €	-504 223,33 €	3 754 594,30 €
Total des Opérations réelles				0,00 €			-504 223,33 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

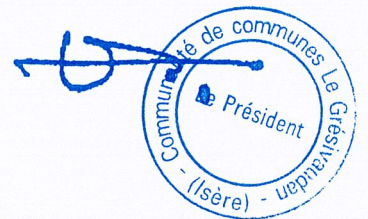
040/28188/NA/DIV	Dotations aux amortissements	3			2 498 548,00 €	680 000,00 €	3 178 548,00 €
021/021/NA/DIV	Virement de la section de fonctionnement				175 776,67 €	-175 776,67 €	0,00 €
Total des Opérations d'ordres				0,00 €		504 223,33 €	
TOTAUX				0,00 €		0,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **12 OCT. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

